

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mr Walid MOUSSA.

BILAN : LES ACTIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 301 280	2 212 443
Moins: amortissements		-2 173 174	-2 099 149
	(1)	128 106	113 294
Immobilisations corporelles		112 471 620	110 268 971
Moins: amortissements		-84 229 238	-79 651 872
	(1)	28 242 382	30 617 099
Immobilisations financières		979 664	979 664
Moins: provisions		-131 322	-131 322
	(2)	848 342	848 342
Total des Actifs immobilisés		29 218 830	31 578 735
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		29 218 830	31 578 735
Actifs courants			
Stocks		4 813 048	4 904 047
Moins : provisions		-521 000	-94 905
	(3)	4 292 048	4 809 142
Clients et comptes rattachés		45 810 042	39 154 189
Moins : provisions		-1 189 468	-1 041 481
	(4)	44 620 574	38 112 708
Autres actifs courants		1 126 350	1 659 256
Moins : provisions		-90 763	-90 763
	(5)	1 035 587	1 568 493
Placements et autres actifs financiers		11 053	7 428
Moins : provisions			
	(6)	11 053	7 428
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	422 770	648 987
Total des actifs courants		50 382 032	45 146 758
TOTAL DES ACTIFS		79 600 862	76 725 493

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Capitaux propres			
Capital social		36 476 100	35 336 225
Réserves		3 658 173	3 813 451
Subventions d'investissements		644 869	935 336
Fond Social		31 486	52 781
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 810 628	40 137 793
Résultat de l'exercice		7 376 398	6 264 358
Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 215 850	1 135 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	48 187 026	46 402 151
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		358 972	258 406
Autres passifs financiers	(9)	12 207 463	12 096 698
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		12 634 170	12 422 839
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	13 072 987	10 862 338
Autres passifs courants	(11)	5 142 836	4 196 672
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	563 843	2 841 493
Total des passifs courants		18 779 666	17 900 503
Total des passifs		31 413 836	30 323 342
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		79 600 862	76 725 493

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Revenus	(13)	30 347 383	28 701 586
Coût des ventes	(14)	-22 753 273	-21 190 392
Marge brute		7 594 110	7 511 194
Autres produits d'exploitation	(15)	590 400	641 381
Frais de distribution	(16)	-957 050	-1 030 993
Frais d'administration	(17)	-1 161 202	-1 524 958
Autres charges d'exploitation	(18)	-638 404	-528 840
Résultat d'exploitation		5 427 854	5 067 784
Produits financiers nets	(19)	1 666 240	1 476 808
Produits des placements			
Produits des participations	(20)	1 162 407	1 169 906
Autres gains ordinaires		701 442	49 716
Autres pertes ordinaires			
Dotation aux provisions pour risques et charges			
Reprise sur provisions pour risques et charges			
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 957 943	7 764 214
Impôt sur les sociétés	(21)	-1 581 545	-1 221 919
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 376 398	6 542 295
Eléments extraordinaires			-277 937
Résultat net de l'exercice		7 376 398	6 264 358

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		42 869 661	42 670 439
Intérêts reçus		3 456	18
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		- 29 446 469	- 25 673 292
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	- 4 424 201	- 4 174 842
Intérêts payés	(23)	- 211 232	- 270 555
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 791 215	12 551 768
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	- 2 892 414	- 4 392 942
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		95 026	5 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 2 797 388	- 4 387 942
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	- 5 227 075	- 6 814 945
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	1 162 407	1 169 906
Encaissement d'emprunts	(27)	5 300 000	7 450 000
Remboursement d'emprunts	(28)	- 7 950 000	- 9 054 893
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 6 714 668	- 7 249 932
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	52 325	- 44 069
Variation de trésorerie		- 668 516	869 825
Trésorerie au début de l'exercice		648 987	- 220 838
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	- 19 529	648 987

AIR LIQUIDE TUNISIE

37, Rue des Entrepreneurs ZI Charguia II

Ariana Aéroport - 2035 Ariana

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2017

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2 017	2 016	
Revenus et autres produits	30 347 383	Déstockage de production	5 696 716			
Total	30 347 383	Total	5 696 716	Production	24 650 667	23 242 979
Production	24 650 667	Achats consommés	7 652 265	Marge sur coût matières	16 998 402	15 140 580
Marge sur coût matières	16 998 402	Autres charges externes	3 044 437			
Total	16 998 402	Total	3 044 437	Valeur Ajoutée Brute	13 953 965	12 150 281
Valeur Ajoutée Brute	13 953 965	Impôts et taxes	72 835			
Total	13 953 965	Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 068 187			
		Total	4 141 022	Excédent brut d'exploitation	9 812 943	8 142 603
Excédent brut d'exploitation	9 812 943	Autres charges ordinaires	7 581 814			
Autres produits d'exploitation	590 400	Dotations aux amortissements et aux pr	4 501 591			
Produits des participations	1 162 407	Charges Diverses	473 898			
Produits des placement	0	Autres Pertes	0			
Produits Financiers	2 691 020	Charges Financières	1 024 780			
Reprise de provision pour risque	0	I. S.	1 581 545			
Autres gains	701 442					
Total	14 958 212	Total	7 581 814	Résultat des activités ordinaires	7 376 398	6 542 295
Résultat positif des activités ordinaires	7 376 398	Eléments extraordinaires	0	Résultat net de l'exercice	7 376 398	6 264 358

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions	Reclassement	Autres	Valeurs brutes au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	2 212 443	7 664	81 173		2 301 280
Logiciels	2 192 443	7 664	81 173		2 281 280
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	110 268 971	2 827 072	<81 173>	<543 250>	112 471 620
Terrains	909 214				909 214
Constructions	4 218 542	9 300			4 227 842
Matériel et outillage	44 967 974	238 652	1 008 357	<346 620>	45 868 363
Matériel de transport	3 360 874	160 577			3 521 451
M.M.B & A.A.I	15 279 148	236 514	875 721	<335 061>	16 056 322
Emballages	39 220 137	8 576	327 744	138 431	39 694 888
Immobilisations encours	2 313 082	2 173 453	<2 292 995>		2 193 540
Total	112 481 414	2 834 736	-	<543 250>	114 772 900

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2016	Dotations 2017	Autres variations	Amortissements au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	2 099 149	74 025		2 173 174
Logiciels	2 099 149	74 025		2 173 174
Fonds de commerce				
Immobilisations corporelles	79 651 872	5 881 737	<1 304 371>	84 229 238
Terrains				
Constructions	2 148 232	154 393		2 302 625
Matériel et outillage	32 198 082	2 727 560	<797 766>	34 127 876
Matériel de transport	2 725 114	233 624		2 958 738
M.M.B & A.A.I	10 901 278	1 187 757	<335 061>	11 753 974
Emballages	31 679 166	1 578 403	<171 544>	33 086 025
Immobilisations encours				
Total	81 751 021	5 955 762	<1 304 371>	86 402 412

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	50 000	50 000
Prêts au personnel (b)	60 636	60 636
Dépôts et cautionnements	114 982	114 982
Total brut	979 664	979 664
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	848 342	848 342

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Matières premières	281 982	380 485
Matières consommables	3 290 185	3 641 715
Gaz fabriqués	1 236 766	868 891
Marchandises en transit	4 115	12 956
Total brut	4 813 048	4 904 047
Provision pour dépréciation des stocks	<521 000>	<94 905>
Total net	4 292 048	4 809 142

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Air Liquide Tunisie Services	40 627 604	35 745 479
Autres clients	5 182 438	3 408 710
Total brut	45 810 042	39 154 189
Provision pour dépréciation des clients	<1 189 468>	<1 041 481>
Total net	44 620 574	38 112 708

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Charges payées ou comptabilisées d'avance	60 213	151 568
Sociétés du Groupe (a)	180 176	664 652
Consignations en douane	33 700	39 690
Produits à recevoir	95 137	163 747
Autres comptes d'actifs courants	757 124	639 599
Total brut	1 126 350	1 659 256
Provision pour dépréciation des autres actifs	<90 763>	<90 763>
Total	1 035 587	1 568 493

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	8 875	5 250
Titres de placement	2 178	2 178
Total	11 053	7 428

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Banque de Tunisie	413 864	580 660
UBCI	2 422	2 689
Autres établissements bancaires	2 624	62 608
Caisses	3 860	3 030
Total	422 770	648 987

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2017 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2016 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2016	Autres variations	Au 31 décembre 2017 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	35 336 225		1 139 875	36 476 100
Réserve légale	3 411 775	121 848		3 533 623
Fond Social	52 781	50 000	<71 295>	31 486
Autres réserves	401 676	<272 251>	<4 875>	124 550
Subvention d'investissement	935 336		<290 467>	644 869
Résultat de l'exercice	6 264 358	<6 264 358>	7 376 398	7 376 398
Compte spécial d'investissement	0	1 135 000	<1 135 000>	0
Total	46 402 151	<5 229 761>	7 014 636	48 187 026

(a) Le capital est divisé en 1 459 044 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2016.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	863 273	59,17%
Banque de Tunisie	250 102	17,14%
Banque Nationale Agricole	161 403	11,06%
Autres	184 266	12,63%
Total	1 459 044	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Fournisseurs d'exploitation	6 406 341	6 583 582
Fournisseurs d'immobilisation	1 217 573	1 325 150
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie	62 021	146 868
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	5 280 513	2 794 512
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	106 539	12 226
Total	13 072 987	10 862 338

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2017	2016
Charges à payer	(a)	1 290 752	700 089
C.N.S.S		448 986	403 995
Compte courant actionnaires		87 063	84 377
Société du Groupe	(b)	67 847	37 641
Impôts et taxes		2 368 230	1 544 784
Autres créditeurs		879 958	1 425 786
Total		5 142 836	4 196 672

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2017	2016
Banque de Tunisie		442 299	-
Echéance Emprunts à moins d'un an		121 544	2 841 493
Total		563 843	2 841 493

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2017.

Rubriques	2 017	2016
Chiffre d'affaires	30 347 383	28 701 586

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Achats consommés	13 334 796	13 543 037
Frais de personnel	3 380 488	2 965 564
Services extérieurs	2 161 208	1 969 844
Amortissements et provisions	3 876 781	2 711 947
Total	22 753 273	21 190 392

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Location	51 653	46 487
Produits divers d'exploitation	248 280	290 642
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	290 467	304 252
Total	590 400	641 381

NOTE 16 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Achats non stockés	14 186	15 374
Frais de personnel	442 544	389 793
Services extérieurs	296 749	432 310
Amortissements et provisions	203 571	193 516
Total	957 050	1 030 993

NOTE 17 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Frais du personnel administratif	245 155	577 280
Services extérieurs	494 808	552 492
Achats non stockés		2 595
Amortissements et provisions	421 239	392 591
Total	1 161 202	1 524 958

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Redevance Air Liquide SA	221 096	299 806
Amortissements et provisions	-	128 250
Services extérieurs	417 308	100 784
Total	638 404	528 840

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Charges financières	<1 024 780>	<914 168>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<105 077>	<139 023>
Intérêts des emprunts	<171 454>	<221 887>
Escompte	<5 981>	<8 510>
Pertes de change	<742 268>	<544 748>
Produits financiers	2 691 020	2 390 976
Intérêts de retard (a)	2 207 218	1 954 566
Intérêts créditeurs des comptes courants	4 428	18
Gain de change	479 374	436 392
Produits financiers nets	1 666 240	1 476 808

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2016.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2017.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2016.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2016.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Banque de Tunisie	<28 435>	580 660
UBCI	2 422	2 689
Autres établissements bancaires	2 624	62 608
Caisses	3 860	3 030
Total	<19 529>	648 987

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2017	2016
Cautions douanières	210 560	32 060
Cautions sur marchés	-	12 035
Total	210 560	44 095

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2017

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de Personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	22 753 273	13 334 796	3 380 488	3 876 781	2 161 208	
Frais de distribution	957 050	14 186	442 544	203 571	296 749	
Frais d'administration	1 161 202		245 155	421 239	494 808	
Autres charges d'exploitation	638 404			0	638 404	
I/S	1 581 545				1 581 545	
	27 091 474	13 348 982	4 068 187	4 501 591	5 172 714	

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

RAPPORT GENERAL

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, les créances clients inscrites au bilan de la société s'élèvent à 45 810 042 dinars en montant brut et sont provisionnées à hauteur de 1 189 468 dinars. Ce poste représente un des postes les plus importants du bilan.

Compte tenu de la nature de l'activité de la société Air Liquide Tunisie (société industrielle), elle distribue ses produits principalement au travers de sa filiale commerciale Air Liquide Tunisie Services, qui se trouve ainsi être son principal client avec un encours de 40 627 604 dinars (voir note 4).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice 2017 incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le, 04/04/2018

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS

Walid MOUSSA

Société Mourad Guellaty et Associés

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration nous a donné avis de ces nouvelles conventions :

- Contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec AIR LIQUIDE SA avec entrée en vigueur rétroactivement au 01 janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Le montant total facturé à AIR LIQUIDE SA en 2017 au titre de cette convention s'est élevé à 47 157 euros soit 139 010 DT non encore encaissé au 31 décembre 2017.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} Juillet 2015 avec AIR LIQUIDE MAROC, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1 000 euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à AIR LIQUIDE MAROC et plafonné à 50 000 euros hors taxes

par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Le montant facturé pour la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2017 est de 51 436 euros hors taxes soit 152 708 dinars hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 383 514 dinars.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les principaux volumes :

- Contrat de services conclu le 1er janvier 2015 avec AIR LIQUIDE SA, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2017 relative à cette convention s'est élevée à 319 132 dinars, le montant non encore réglé au 31 décembre 2017 est de 149 524 dinars.

- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1er janvier 2012, du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales.

La charge de l'exercice 2017 au titre de cette convention s'est élevée à 1 829 632 dinars.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales.

La charge de l'exercice 2017 au titre de cette convention s'est élevée à 191 205 dinars.

- Location à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour

une durée de dix ans à partir du le 1er décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 Avril 2011.

Le montant total facturé par AIR LIQUIDE TUNISIE SA en 2017 au titre de cette convention s'est élevé à 48 811 dinars hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 151 482 dinars TTC.

- Convention de fournitures et de services signée avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en date du 2 Août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1er Janvier 2012, du 06 Octobre 2014 et du 18 Mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993 , du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2017 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 9 131 412 dinars Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 13 158 725 dinars TTC.

- Convention de crédit fournisseur signée le 1er décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2017 au titre de cette convention s'est élevé à 2 207 218 dinars hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 4 411 492 dinars TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA a signé une convention de fournitures et de services avec AIR LIQUIDE SPECNA en date du 06 Octobre 2014 autorisée par votre Conseil d'administration du 17 Avril 2015 portant sur :
 - La mise à disposition par la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA de l'unité de production FLOXFIL, et

- La fourniture de prestation par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2017 à AIR LIQUIDE SPECNA s'est élevé à 455 587 dinars hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 1 836 142 dinars TTC.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 s'est élevée à 713 821 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2017 des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40 000 dinars.
- La société a alloué en 2017 des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10 000 dinars.

b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	D.G (*)		PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Salaires	638 030	-				
Avantages à court terme	104 622	-				
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Autres avantages à long terme						
Paiements en actions						
Total	742 652	-	20 000	20 000	30 000	30 000

(*) La charge de l'exercice 2017 est répartie entre la rémunération de Monsieur Remi FRENTZ en tant que Directeur Général de la société pour la période allant du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2017 qui est de 581 519 dinars et la rémunération de Monsieur Jean-Luc ROBERT, Directeur Général du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017 d'un montant de 161 133 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le, 04/04/2018

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS

Walid MOUSSA

Société Mourad Guellaty et Associés